

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1 Identificateur de produit**Désignation commerciale **RSB****1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisations identifiées pertinentes matériel de fixation

Restrictions conseillées Néant dans des conditions normales de traitement. Tenir compte de la fiche des spécifications techniques.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Information sur l'entreprise SFS unimarket AG – Befestigungstechnik
Rosenbergsaustrasse 4
CH-9435 Heerbrugg
Téléphone: +41 71 727 52 00
Fax: +41 71 727 58 70
Courriel: info@sfs.ch
Internet: www.sfs.ch

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Téléphone en cas d'urgence Centre Suisse d' Information Toxicologique +41 44 251 66 66 / Numéro national d'urgence 145

SECTION 2: Identification des dangers**2.1 Classification de la substance ou du mélange**

classification selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008 Le produit n'est pas classé comme étant dangereux dans le sens de l'Ordonnance européenne n° 1272/2008 [CLP].

2.2 Éléments d'étiquetage

Informations complémentaires En tant que produit, la préparation n'est pas soumise à l'étiquetage selon les directives CE ou les lois nationales respectives.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants**Composants dangereux**

Substance contenue		Classification 1272/2008/CE	Concentration
glass, oxide, chemicals	No. CAS: 65997-17-3 No.-CE: 266-046-0 No. REACH: Selon la directive (CE) N° 1907/2006 [REACH], la substance ne nécessite pas d'enregistrement.	La substance n'est pas classée comme dangereuse conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP].	10.0 – 25.0 pds %

Substance contenue		Classification 1272/2008/CE	Concentration
peroxyde de dibenzoyle	No. CAS: 94-36-0 No.-CE: 202-327-6 No.-Index: 617-008-00-0 No. REACH: 01-2119511472-50	Org. Perox. B; H241 Eye Irrit. 2; H319 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Acute 1; H400	< 1.0 pds %

Autres données Produit

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux	Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. Enlever immédiatement les vêtements contaminés.
En cas d'inhalation	EN CAS D'INHALATION: Transporter la victime en plein air et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
En cas de contact avec la peau	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver avec précaution et abondamment à l'eau et au savon.
En cas de contact avec les yeux	En cas de contact avec les yeux, enlever les lentilles de contact et rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.
En cas d'ingestion	non applicable

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié	Dioxyde de carbone (CO2) Poudre sèche Mousse Jet d'eau pulvérisée
Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité	Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les risques spécifiques d'une exposition, provoqués par la substance ou la préparation elle-même, par leurs produits de combustion ou par les gaz dégagés	L'échauffement ou l'incendie peut libérer des gaz toxiques.
---	---

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection particulier dans la lutte contre l'incendie

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

Autres indications sur la lutte contre les incendies

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

Refroidir les récipients et les alentours par pulvérisation d'eau.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles

Utiliser un équipement de protection individuelle.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.

Éviter l'extension de la surface (p.e. par bac de rétention ou barrières à huile).

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

Ne concerne pas le produit proprement dit.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres paragraphes

Voir chapitre 8/13

6.5 Indications complémentaires

Autres données

Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Manipuler avec prudence. Éviter le choc et le frottement.

Néant dans des conditions normales de traitement.

Précautions

inutile dans les conditions normales d'utilisation

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Pas de précautions spéciales requises.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences posées aux entrepôts et conteneurs

Stocker conformément à la réglementation locale.

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Entreposer dans un endroit frais et ombragé. Protéger de la chaleur.

Indications concernant les stockages en commun Sans rapport

Classe de stockage (Allemagne) aucun

TRGS 510 négligeable

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) spécifique(s) matériel de fixation
Indications détaillées: voir notice technique.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

8.2 Contrôles de l'exposition

Protection respiratoire Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

Protection des mains Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial.

Protection des yeux Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection de la peau et du corps Porter un équipement de protection adéquat.

Notent: Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

Mésures générales de protection et d'hygiène Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.
Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Information sur les dispositions relatives à la protection de l'environnement Pas de précautions spéciales pour l'environnement requises.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme capsule de verre

Couleur brun

Point d'éclair [°C] > 100

Densité [g/cm³] non applicable

Viscosité dynamique [kg/(m*s)] non applicable

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Décomposition thermique Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2 Stabilité chimique

Stabilité chimique Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter Pas de décomposition en utilisation conforme.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter Ne nécessite pas de mesures techniques spéciales de protection.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Pas de décomposition en utilisation conforme.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

11.2 Indications complémentaires

Autres données (chapitre 11.) négligeable

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité pour le poisson [mg/l] Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Toxicité pour les daphnies [mg/l] Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Toxicité pour les algues [mg/l] Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

12.6 Autres effets néfastes

Information supplémentaire sur l'écologie Pas d'information écologique disponible. Le produit lui-même n'a pas été testé.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Considérations relatives à l'élimination	Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.
Code des déchets	080000 – DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION 080400 – déchets provenant de la FFDDU de colles et mastics (y compris produits détachés) 200000 – DÉCHETS MUNICIPAUX (DÉCHETS MÉNAGERS ET DÉCHETS ASSIMILÉS PROVENANT DES COMMERCES, DES INDUSTRIES ET DES ADMINISTRATIONS), Y COMPRIS LES FR. ACTIONS COLLECTÉES SÉPARÉMENT
Emballages vides contaminés	Emballages vides: Les récipients vides doivent être mis à la disposition des usines locales pour leur recyclage ou leur élimination.

SECTION 14: Informations relatives au transport

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG	Transport aérien ICAO/IATA
14.2 Description des marchandises	Le produit n'est pas un produit dangereux selon ADR.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon IMDG.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon IATA.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC non applicable

SECTION 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

VOC	< 16 g/l
Autres réglementations	Information en matière de sécurité conforme à l'article 32 du règlement CE n° 1907/2006 (REACH) Information sur le produit fournies volontairement suivant l'exemple de format pour fiche de données de sécurité
Classe de danger pour les eaux (WGK) RFA	1

SECTION 16: Autres informations

Teneur en taux de H	H241: Peut s'enflammer ou exploser sous l'effet de la chaleur. H317: Peut provoquer une allergie cutanée. H319: Provoque une sévère irritation des yeux. H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.
Énoncé des classes de risque	Org. Perox.: Peroxyde organique Eye Irrit.: Irritation oculaire Skin Sens.: Sensibilisation cutanée Aquatic Acute: Danger pour le milieu aquatique
Restrictions conseillées	Néant dans des conditions normales de traitement. Tenir compte de la fiche des spécifications techniques.

Les modifications par rapport à la dernière version sont marquées d'un *.

Ces indications reposent sur le niveau actuel de nos connaissances et expériences. La feuille de données de sécurité décrit les produits du point de vue des exigences de sécurité. Les indications ne constituent pas des promesses de propriétés.